

L'éducation aux médias

L'éducation aux médias et la littératie médiatique au cœur des missions d'une école d'excellence au 21^e siècle

Dans le cadre des travaux du Pacte d'Excellence lancés par la Ministre de l'enseignement, Madame Milquet, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias a rédigé une méta note qui pose un diagnostic général sur la place que l'éducation aux médias devrait occuper dans l'école du XXI^e siècle, diagnostic dont les conclusions soulignent la nécessité d'intégrer l'éducation aux médias et la littératie médiatique dans les missions et les actions d'une école d'excellence au 21^e siècle.

L'éducation aux médias

L'éducation aux médias a pour finalité de rendre chaque citoyen actif, autonome et critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager.

Elle veut ainsi qu'il puisse s'approprier les langages médiatiques et se former aux outils d'interprétation, d'expression et de communication par les médias. En ce sens, elle prépare les individus à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures et assure à tous des chances égales d'émancipation sociale.

L'éducation aux médias concerne tous les médias imprimés, audiovisuels ou électroniques, quels que soient leurs supports technologiques. Elle ne se limite à aucun genre médiatique et couvre par conséquent tout l'éventail des communications, publiques ou restreintes, informatives, persuasives, divertissantes, ludiques ou conviviales*.

Ce qui est donc recherché, à travers l'éducation aux médias, c'est à la fois :

- un renforcement de la réflexion de chaque citoyen vis-à-vis des médias : un mouvement volontaire de distanciation intellectuelle et affective par rapport à l'expérience médiatique ordinaire,
- une prise de conscience critique et une connaissance des enjeux de la vie personnelle et sociale liés à la communication médiatisée.
- l'exercice d'un regard créatif sur le média et le développement de capacités d'expression et d'innovation dans la communication médiatique.

Cette définition de l'éducation aux médias s'inscrit en cohérence avec les textes fondateurs et les principes établis tant sur le plan communautaire qu'international :

- le Décret « Missions » de la Communauté Française du 24 juillet 1997,
- la Charte européenne pour l'éducation aux médias qui définit les objectifs de cette éducation aux médias,
- la définition du Conseil de l'Europe.

L'éducation aux médias ne s'adresse pas seulement au jeune en âge scolaire mais aussi au citoyen adulte, tout au long de la vie. Elle s'adapte et se développe de manière dynamique, face à un paysage médiatique en constante mutation.

* Elle porte tant sur la presse écrite, la radio, le cinéma, la TV que sur le multimédia